



Gîtes et chambre d'hôtes : la fiche de police est obligatoire

Fiche pratique publié le **30/09/2022**, vu **2392 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

Les hôteliers doivent faire remplir une fiche de renseignements à toute leur clientèle étrangère et conserver ces documents pendant 6 mois.

[-> Téléchargez le guide "Louer à des touristes 2022" !](#)

L'article R611-42 a modifié légèrement les données personnelles qui doivent être collectées. S'il n'est plus nécessaire de préciser la profession en revanche, on demande au touriste d'indiquer son numéro de portable ainsi que son adresse e-mail (voir modèle ci-dessous). Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche d'un adulte qui les accompagne.

Les hôteliers doivent faire remplir cette fiche à tous leurs clients de nationalité étrangère, c'est-à-dire à toute personne qui n'a pas la nationalité française (art. L111-1). Cela concerne tous les ressortissants étrangers, qu'ils fassent partie de l'Union européenne ou non. Vous devez donc faire remplir cette fiche à votre clientèle européenne.

Le refus de remplir la fiche de police, qui est une obligation réglementaire fixée dans l'objectif d'intérêt général de prévention des troubles à l'ordre public, pourrait être regardé comme constituant un motif légitime de refus de vente au sens de l'article L122-1 du code de la consommation.



A télécharger : **[Créer un gîte ou une chambre d'hôtes](#)**

A lire : [Quel statut juridique pour créer un gîte ou une chambre d'hôtes ?](#)

A lire :

- [Créer un gîte ou une chambre d'hôtes](#)
- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Comment ouvrir un gîte rural ou une chambre d'hôtes ? Quelles formalités faut-il respecter ?](#)
- [Gîte rural : les règles à respecter](#)
- [Chambre d'hôtes : les règles à respecter](#)
- [Faut-il créer une SCI pour sa chambre d'hôtes ou son gîte rural ?](#)
- [Quel est le régime fiscal des gîtes et des chambres d'hôtes ?](#)
- [Gîte rural et chambres d'hôtes : les caractéristiques du contrat de location saisonnière](#)
- [Gîte rural : les locations classées meublées de tourisme](#)
- [Gîte rural et chambres d'hôtes : l'équipement minimal](#)
- [Gîte rural et chambres d'hôtes : la réservation](#)
- [Gîte rural et chambres d'hôtes : que faire en cas de désistement ?](#)
- [Gîte rural et chambres d'hôtes : que faire en cas de défaut de conformité ?](#)
- [Gîte rural et chambres d'hôtes : le dépôt de garantie](#)

[-> Téléchargez le guide "Louer à des touristes 2022" !](#)